

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

### No. DoP-NL- Weber colle à carrelage allégée rapide-1

1. Code d'identification unique du produit type:

Weber colle à carrelage allégée rapide

2. Usage(s) prévu(s):

Colle carrelages avec durcissement rapide pour le collage de carreaux mur et sol céramiques sur des supports à base de ciment.

3. Fabricant:

Saint-Gobain Weber Beamix B.V.

Hastelweg 161

5652 CJ Eindhoven

Tel: +31 (0)40 259 79 11

nl.weber

4. Mandataire:

Non applicable

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances:

Évaluation et de vérification de la constance des performances système SEVCP système 3

6a) Norme harmonisée:

NEN-EN 12004 : 2007+A1 : 2012

Organisme(s) notifié(s):

MPA-NRW laboratoire notifié n° 0432 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré un rapport d'essai

6b) Document d'évaluation européen:

Non applicable

7. Performance(s) déclarée(s):

Caractéristiques essentielles	Performance
Réaction au feu	F
Adhérence initiale par traction	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Adhérence par traction après cycles gel/dégel	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Classification	C2 FTE

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Bruno Goncalves, Manager R&D

Bas Huysmans, Directeur Général



(naam en functie)

Eindhoven 10/06/2024



(signature)

À (lieu de délivrance) le (date de délivrance) (signature)

Annexes à la DDP en accord avec le RPC Article 6(5) et la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, Article 31 ou Article 33

**1. (31) Fiche de données de sécurité (MSDS) :**

disponible sur [nl.weber](http://nl.weber)

**2. (33) Information sur les substances à risque :**

Non applicable